

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Plan directeur d'aménagement du campus
de la montagne de l'Université de Montréal
et règlement en vertu de l'article 89

AC20-SC-04 (AVIS)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Ce tableau a pour but d'informer le comité mixte et le conseil municipal (ou le conseil d'arrondissement) des mesures entreprises par le demandeur suite aux recommandations du présent avis.

Veillez remplir le tableau ici-bas et l'inclure au dossier qui sera transmis au conseil municipal (ou au conseil d'arrondissement). Veillez également le transmettre par courriel au comité mixte.

Veillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations (thèmes) *	Suivi effectué
01	<ul style="list-style-type: none"> - Bassins de biorétention avec retenue temporaire - Paramètres de gestion de la neige usée 	<p>Objectif et critère bonifiés au Règlement afin de mieux orienter vers l'aménagement de bassins de biorétention pour la gestion des eaux de surface. Voir articles 60 et 62 du Règlement.</p> <p>La gestion de la neige usée est prise en charge par l'entente de collaboration. L'Université s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter les sites de dépôts à neige près des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage; • entreposer la neige en site propre, prioritairement sur les stationnements de surface et dans la zone institutionnelle uniquement.
02	<ul style="list-style-type: none"> - Traitements de conservation (préservation, restauration, réhabilitation) 	<p>Le Règlement prévoit l'exigence du dépôt d'une étude patrimoniale qui permettra de déterminer, selon le niveau d'intérêt patrimonial, l'approche de conservation à préconiser. Également, en vertu du Règlement sur le Conseil du patrimoine, un avis du Conseil du patrimoine et un énoncé d'intérêt patrimonial pourrait être requis.</p>

05	- Qualité et sécurité des cheminements piétons et cyclistes à l'ensemble des liens de transit du campus	<p>La qualité des liens entre la ville et le campus est prise en charge par l'entente de collaboration. La Ville s'engage à définir et à évaluer avec l'Université les meilleures interventions, afin d'améliorer la sécurité des cheminements piétons et cyclistes aux Seuils du campus, notamment à partir des deux stations de métro (Édouard-Montpetit et Université-de-Montréal) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • depuis l'intersection de l'avenue Louis-Colin et du boulevard Édouard-Montpetit ou depuis la station de métro Université-de-Montréal vers la Faculté de l'aménagement et HEC Montréal; • depuis la station de métro Édouard-Montpetit vers le pavillon Marie-Victorin ou vers le pavillon de la Faculté de musique; • depuis la station projetée du REM vers le stade d'hiver et le CEPSUM.
----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* Vous référer aux recommandations intégrales à la section « Avis et recommandations du comité mixte » de l'avis.